



Résumé du Compte-rendu de l'**Assemblée Générale** de  
l'association « **Cœurs Partagés** » **samedi 25 mai 2024 à 10 heures** à  
la base de canoé-kayak (APACH) à 68180 Horbourg-Wihr.

Il s'agit de la deuxième AG depuis la création de l'association (AG constitutive du 21 septembre 2021) L'assemblée générale se déroule avec 16 participants et 6 pouvoirs soit 22 membres. Elle débute par la lecture et l'approbation du compte-rendu de l'AG du 15 avril 2023. Son résumé se trouve dans la rubrique « Actualités » du site internet de Cœurs partagés.

### **Rapport moral**

Didier LASSERRE, Président de l'association, procède à la lecture du rapport moral. Cœurs partagés, *créé par un groupe de familles de jeunes en situation de handicap à déficience intellectuelle, compte plus de 50 membres à ce jour, certains nouveaux et d'autres fidèles depuis le début. Il remercie les personnes qui accompagnent l'association comme Madame Cathy Breysach qui n'hésite pas à donner de son temps libre à la vie du projet et qui en est souvent le porte-parole auprès de certains partenaires. Sont citées Monsieur David Rohn, chef de centre à Pôle-Habitat, pour avoir permis l'émergence du projet de construction par son organisme, et Monsieur Issa Ndoye qui est en charge du dossier. Après l'obtention du permis de construire le 12 janvier 2024, c'est actuellement la période de consultation des entreprises (fin au 18 juin 2024) et le souhait est que les démarches soient fructueuses pour que le chantier démarre au plus vite.*

*Des remerciements sont également adressés à Monsieur Serge Moser, président de l'APBA – Adapei Papillons Blancs d'Alsace, et à son équipe pour avoir accepté de porter le projet en particulier auprès de la CeA – Collectivité européenne d'Alsace. Cœurs Partagés est en relation étroite avec Madame Dolorès Molina et Madame Auriane Arnoud pour entre autres, l'élaboration de la future convention tripartite APBA-Cœurs partagés et Pôle habitat qui régira les droits et devoirs de chacun.*

*L'APACH, l'Association de Plein Air Colmar Horbourg-Wihr, est remerciée pour son accueil dans ses locaux.*

*Le fait marquant de l'association de ces 13 derniers mois est la délivrance du permis de construire en janvier 2024 par le service d'urbanisme de la ville de Colmar de l'immeuble d'Habitat inclusif. Pôle Habitat porte la construction de l'immeuble de 16 logements à côté de celui des compagnons du devoir. Rappelons que l'immeuble qui nous concerne accueillera 8 jeunes déficients ainsi que l'espace commun de Cœurs partagés, et 8 personnes âgées, tous locataires d'un logement de type T2. Le retard dans la construction annoncée dans la lettre d'information numéro 3 parue en juin 2023 était la conséquence de divers facteurs comme la prise en compte de la construction sur un site sensible, ancien dépôt d'un transporteur routier situé sur la nappe phréatique, puis la dramatique actualité de la fin d'été 2023 avec l'incendie d'un gîte à Wintzenheim. La présence d'un public sensible dans le futur immeuble, nos jeunes mais aussi les personnes âgées, a ralenti le processus de signature et ce n'est que le 12 janvier 2024 que le permis a finalement bien été ratifié. S'en est suivi un pancartage obligatoire sur le site (voir le newsletter numéro 4) pour des éventuels recours, puis l'étude définitive du dossier par le service investissement de Pôle Habitat et enfin la consultation des entreprises qui a démarré le 17 mai. Le début des travaux est espéré à l'automne 2024 pour une livraison des appartements et espaces communs deux ans plus tard, soit mi à fin 2026.*

*Depuis la dernière assemblée générale, quelques faits et actions ont eu lieu. Tout d'abord la rencontre très intéressante et constructive avec Monsieur Stenger, chef de service compensation à la MDPH d'Alsace. Il a*

*fait part des évolutions récentes du calcul de la Prestation de Compensation du Handicap qui, entre autres, prend mieux en compte l'aide humaine dans le cadre du handicap pour favoriser l'autonomie des personnes. Le soutien à l'autonomie est maintenant un nouveau domaine d'aides, en accompagnant la personne dans la réalisation de ses activités. Comme notre projet de vie commune implique de mettre en commun, tout ou partie des PCH individuelles des jeunes pour financer l'accompagnement au quotidien, il a été décidé de demander à revoir le calcul de chacun puis d'étudier leur mise en commun et leur évolution dans le cadre d'un habitat partagé. Une personne référente sera désignée par la MDPH.*

*Le deuxième chantier en cours est l'élaboration de la convention tripartite APBA-Cœurs partagés et Pôle habitat qui définira le rôle de chacun, les conditions d'accès aux logements, les situations de vacances locatives qui pourraient arriver, etc... Plusieurs réunions de travail ont déjà eu lieu avec Mesdames Molina et Arnoud de l'APBA avec l'objectif d'aboutir mi-2025 pour avoir le temps d'organiser la vie « en communauté » qui suivra. C'est l'APBA, porteur du projet, qui aura en charge de recruter et de manager l'animateur/animateur de la Vie Partagée la fiche de poste a été présentée, et c'est Cœurs Partagés qui gèrera l'espace commun avec l'appel à une société de services d'aide à la personne. Les jeunes seront locataires de Pôle Habitat, ainsi que Cœurs partagés pour les espaces communs. On voit que les trois organismes ont des interactions fortes qui doivent clairement être rédigées au cours de l'année à venir.*

*L'assemblée générale a été l'occasion de faire part du désistement d'une des jeunes adultes en la personne de Corinne Flécher pour raison de santé. La famille de Géraldine Stihlé qui était dans les toutes premières ébauches du projet en 2018 et 2019 a été contactée. Leur réponse et celle de leur fille pour intégrer le groupe est positive. Notons qu'à partir de l'établissement des baux de location et du démarrage effectif de l'habitat inclusif, toute démarche d'intégration d'un nouveau membre en remplacement d'un autre passera par une commission d'admission dont la composition sera définie dans la convention tripartite.*

*L'association est actuellement en phase de reconnaissance de son statut d'intérêt général. Une première demande a été rejetée au motif que le projet n'était au bénéfice que d'un groupe restreint. Une deuxième demande va être effectuée en argumentant sur l'aspect global du projet, avec ses bénévoles, ses nombreux intervenants et tout l'écosystème qui l'entoure, et en annonçant qu'il s'agit d'une première réalisation comme l'a fait chaque nouvelle association qui œuvre dans le domaine du handicap. Le choix des futurs locataires sera aussi mis en avant car définit lors d'une commission d'attribution des logements.*

*L'office du tourisme de Colmar met à disposition des associations à but non lucratif, un stand au marché de Noël dans le bâtiment du Koïfhus, à titre gracieux. L'association accepte le challenge sur le premier week-end (30 novembre et 1<sup>er</sup> décembre) et y voit trois avantages. Celui de présenter l'association et son projet d'habitat inclusif, celui de récolter un peu de fonds qui serviront au fonctionnement du projet et celui de faire participer les jeunes à des ateliers de confection de petits objets tout au long de l'année. Un atelier de fabrication de décorations de Noël en faïence a d'ailleurs lieu l'après-midi de l'AG.*

## **Rapport d'activités**

Cathy Breysach et Serge Kauffmann, respectivement secrétaire et secrétaire adjoint de l'association présentent et détaillent les activités réalisées depuis la dernière AG du 15 avril 2023.

Au total 10 réunions de travail dont 1 en visioconférence ont émaillé ces 13 mois d'activités. Plusieurs réunions ont été consacrées à l'établissement de la convention tripartite Cœurs partagés – APBA – Pôle habitat qui régira la vie de notre projet. Ils présentent également les actions et événements qui ont accompagné les activités comme la publication de 2 lettres d'information, les cérémonies de Pôle habitat et des activités ludiques pour le groupe de jeunes comme les vacances en Auvergne et les ateliers de confection d'objets à vendre au marché de Noël. Ces moments sont à prendre comme des occasions pour faire vivre le groupe et lui apprendre la cohabitation.

## ***Rapport financier***

Gilles Obrecht, trésorier, présente le rapport financier de l'année civile 2023. Les comptes sont encore simples pour cette deuxième année car l'accueil des jeunes en situation de handicap n'est pas encore effectif. L'association possède un compte auprès du Crédit mutuel. Les charges exceptionnelles de l'année 2023 sont les frais d'enregistrement et d'abonnement du site internet sur le support hébergeur. Avec des dons et cotisations s'élevant à 5905 € pour 2023, le bilan fin 2023 est un résultat positif de 11385.47 €. Les recettes qui proviennent des cotisations et des dons seront mises à profit pour la location et l'aménagement de l'espace commun et pour l'accompagnement à la vie quotidienne. Dès réception des appartements, de forts besoins de financement (location espace commun de l'ordre de 12000€/an HC) se feront jour et il sera important que l'association dispose de fonds pour un bon démarrage du projet.

Sabine Naegel et Françoise Macel ont procédé à la vérification des comptes. Leur compte-rendu fait part d'une bonne tenue des comptes et donne décharge au trésorier de l'association pour l'ensemble des comptes présentés.

## **Approbation des rapports**

L'assemblée approuve les différents rapports et les comptes de l'an passé, et donne quitus aux dirigeants pour leur gestion. La cotisation annuelle pour faire partie de l'association reste fixée à 30€.

## ***Groupes de travail***

Il apparaît nécessaire et assez urgent de chiffrer au mieux les besoins en investissements et en fonctionnement du projet concret d'habitat inclusif. Avec une certaine lisibilité sur la livraison des appartements et des espaces communs, les membres de l'association de l'association participeront aux travaux de 3 groupes dès cet automne :

- Investissement et fonctionnement (espaces communs et activités)
- Accompagnement à la vie quotidienne (semaine et week-end)
- Recherche subventions (entreprises, collectivités, organismes caritatifs)

## ***Site internet***

Le site internet de l'association [www.coeurspartages.com](http://www.coeurspartages.com) existe depuis un an. Il a fait l'objet de 119 visites dont 94 visiteurs uniques (une fois). 69 % des visiteurs consultent le site sur ordinateur et 31% sur mobile. La durée moyenne de lecture est de 6mn30 ce qui est assez long et ce sont 2.4 pages qui sont consultées par visite. Ces chiffres sont encore peu fournis car la connaissance du site internet provient essentiellement des newsletters numéro 3 et 4, relativement peu diffusées. On peut espérer une augmentation des chiffres et donc de la connaissance de l'association avec l'avancée « physique » du bâtiment qui boostera la communication dans les mois à venir.

Une mise à jour du site (photos, actualités...) va être fait prochainement de manière bénévole par Théo Lasserre et Lauralee Jan, membres de l'association.

## ***Remarques diverses***

Serge Kauffmann fait part d'une opportunité de participer à l'organisation pratique d'une représentation théâtrale. Il s'agit de la troupe du cabaret AJ (Acteur Jovial), très connue dans la région de Colmar. L'idée est de s'occuper de tout l'aspect pratique d'une représentation et de récolter les bénéfices de la soirée pour Cœurs Partagés (environ 4500 €). Les membres de l'association acceptent de participer à cette action. Il s'agit maintenant de déposer un dossier de candidature auprès du cabaret AJ, de trouver une salle et de se répartir les rôles. Corinne Lasserre accepte de s'occuper de la billetterie. A suivre...

L'assemblée générale se termine à 12h. Une partie conviviale suit avec photos et pot de l'amitié.